

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23044063

Déposé / Reçu le

21 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0472 448 990**

Nom

(en entier) : **SOCIETE INTERNATIONALE DE LA SCIENCE
HORTICOLE**

(en abrégé) : **ISHS**

Forme légale : **Association internationale sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue Abbé Cuypers 3, 1040 Etterbeek**

Objet de l'acte : Déplacement du siège social, nomination de réviseur

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AOÛT 2022

1. Déplacement du siège social

L'Assemblée Générale décide de déplacer le siège de l'ASBL, actuellement situé à 1040 Etterbeek, Rue Abbé Cuypers 3, avec effet immédiat vers la nouvelle adresse suivante : 3360 Bierbeek, Pastoriestraat 2, en Région Flamande. L'Assemblée Générale confirme pour autant que besoin qu'elle adoptera une nouvelle version des statuts, conformément au Code des Sociétés et Association, consolidée en Néerlandais, très bientôt.

1. Nomination d'un auditeur externe

L'Assemblée Générale nomme comme auditeur externe la société à responsabilité limitée BDO Belgium avec siège à Prins Bisschopssingel 36/3-B, 3500 Hasselt représenté par Katleen Daems, pour les années 2022, 2023 et 2024.

2. Mandat relatif aux formalités de publicité

L'Assemblée Générale décide de mandater Peter Vanderborght, ainsi que Benoît Spitaels et Hanne Verhoeven, du cabinet impact advocaten, dont le siège social est établi au 5B, boîte 1, Philippsite, 3001 Leuven, chacun de ces mandataires étant individuellement habilité avec possibilité de substitution, pour assurer l'exécution de l'obligation de dépôt, l'exécution des formalités de publicité via le greffe du tribunal de l'entreprise du siège social de l'ASBL.

Benoît Spitaels,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).